



**Syndicat Interdépartemental  
d'Aménagement du Vidourle**

Etablissement Public Territorial de Bassin

## CONDENSE DES DELIBERATIONS

**Séance du jeudi 18 février 2010 à 9h30  
Villetelle – Salle Polyvalente**

**L** / an deux mille dix et le dix huit février, les membres délégués du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle se sont réunis sous la présidence de séance de Monsieur Claude BARRAL, Président du Syndicat Mixte Interdépartemental du Vidourle.

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR CONVOCATION DU 29 JANVIER 2010 :**

	Présent	Absent	Excusé
<b>Conseillers Généraux titulaires de l'Hérault</b>			
- M. André VEZINHET <i>Député Président du Conseil Général de l'Hérault</i>			X
- M. Claude BARRAL <i>Conseiller Général de l'Hérault, Président du SIAV</i>	X		
- M. Jean-Marcel CASTET <i>Conseiller Général de l'Hérault - Maire de Jacou</i>		X	
- M. Christian JEAN <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>		X	
- M. Yvon PRADEILLE <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>	X		
- M. Frédéric LAFFORGUE <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>		X	
<b>Conseillers Généraux suppléants de l'Hérault</b>			
- M. Michel GUIBAL <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>		X	
- M. Pierre MAUREL <i>Conseiller Général de l'Hérault – Maire de Clapiers</i>		X	
- M. Cyril MEUNIER <i>Conseiller Général de l'Hérault – Maire de Lattes</i>			X
- Mme Monique PETARD <i>Conseillère Général de l'Hérault</i>			X
- M. Louis VILLARET <i>Conseiller Général de l'Hérault - Maire du Pouget</i>		X	
- M. Georges VINCENT <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>		X	

	Présent	Absent	Excusé
<b>Conseillers Généraux titulaires du Gard</b>			
- <b>M. Christian VALETTE</b> <i>Conseiller Général du Gard – Vice-président du SIAV</i>			X
- <b>M. Jean DENAT</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>			X
- <b>M. Patrick BONTON</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>		X	
- <b>M. Léopold ROSSO</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>		X	
- <b>M. Lionel JEAN</b> <i>Conseiller Général du Gard – Maire de Corconne</i>	X		
- <b>M. Olivier GAILLARD</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>			X
<b>Conseillers Généraux suppléants du Gard</b>			
- <b>Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT</b> <i>Conseillère Générale du Gard – Maire d'Aigremont</i>		X	
- <b>M. Jean-Michel SUAU</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>		X	
- <b>M. Damien ALARY</b> , Vice-président de la Région <i>Président du Conseil Général du Gard</i>			X
- <b>M. Rémy MENVIEL</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>		X	
- <b>M. William TOULOUSE</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>		X	
- <b>M. William DUMAS</b> <i>Député - Conseiller Général du Gard</i>		X	
<b>Elus de communes ou groupements de communes</b>			
- <b>M. Bruno OLIVIERI</b> , Maire de St Hippolyte du Fort, titulaire		X	
- <b>M. Thierry BRESSON</b> , Mairie de Ferrières les Verreries, suppléant	X		
- <b>M. Jacques DAUTHEVILLE</b> , Mairie de Conqueyrac, titulaire			X
- <b>M. Roland CASTANET</b> , Mairie de Cros, suppléant		X	
- <b>M. Guy DANIEL</b> , Mairie de Sommières pour la CCP de Sommières, titulaire,	X		
- <b>M. Georges FAURE</b> , Mairie de Salinelles pour la CCP de Sommières, suppléant	X		
- <b>M. Roger CANTO</b> , Mairie de Villevieille pour la CCP de Sommières, titulaire	X		
- <b>M. Sandrine BETEILLE</b> , Maire de Lecques pour la CCP de Sommières, suppléante		X	
- <b>M. Joël ROUDIL</b> , Maire de Carnas pour le Syndicat du Quiquilha, titulaire	X		
- <b>M. Alain BOURELLY</b> , Maire de Savignargues pour le Syndicat du Bay, suppléant	X		
- <b>M. Francis PRATX</b> , Maire de Boisseron, titulaire	X		
- <b>M. Alain NAVAS</b> , Mairie de Vacquières, suppléant	X		
- <b>M. Marc JONGET</b> , Maire de Quissac pour le SIAVA de Quissac, titulaire	X		
- <b>M. Serge FONT</b> , Mairie de Saint Séries, suppléant	X		
- <b>M. Didier LAMBERT</b> , Mairie de Galargues, titulaire	X		
- <b>M. Samuel FEUILLADE</b> , Mairie de Brouzet les Quissac, suppléant		X	
- <b>Mme Reine BOUVIER</b> , Maire de Le Cailar, titulaire			X
- <b>M. André DELLA SANTINA</b> , Mairie du Grau du Roi, suppléant,			X
- <b>M. René POURREAU</b> , Maire de Gallargues le Montueux, titulaire	X		
- <b>M. Jean-Claude LOMBARD</b> , Mairie d'Aimargues, suppléant,	X		
- <b>Mme. Bernadette VIGNON</b> , Maire de Marsillargues, titulaire	X		
- <b>M. Jean-Pierre NAVAS</b> , Maire de Villetelle pour le SIVOM Aubais/Villetelle, suppléant	X		
- <b>M. Richard PITAVAL</b> , Mairie de Lunel, titulaire			X
- <b>M. Yves HERNANDEZ</b> , Mairie de Saint Laurent d'Aigouze, suppléant	X		

## DELIBERATION N°2010/01/01

**Objet : DOB**

### Préambule :

Ce projet de DOB se déroule dans une conjoncture de plus en plus délicate en ce sens que la diminution des recettes constatées sur l'exercice 2010 amène le Syndicat à réduire ses dépenses de fonctionnement.

Dans le but de respecter la parité entre les communes et chaque département stipulé dans nos statuts et de poursuivre les prestations importantes notamment en ce qui concerne l'entretien des berges, digues prévues par les textes et des affluents qui conditionnent un degré de sécurité, il est demandé une augmentation de participation aux communes.

Cette augmentation déjà envisagée et débattue lors du DOB 2009 se confirme au même niveau malgré la conjoncture actuelle difficile.

Cependant, vu le contexte particulier de restriction budgétaire actuel, il est envisagé une augmentation de la participation de 0,20 centimes d'euros par habitant au lieu de 0,50 centimes d'euros prévu initialement.

Il semble aussi pertinent d'explorer de nouvelles pistes de financement à l'instar de l'application de la redevance sur la consommation d'eau des ménages éventuellement possible dans le cadre des structures EPTB dont nous faisons partie.

Dans le cadre des investissements, le Syndicat se trouve écartelé entre les sollicitations de la part des populations, voire des recommandations administratives comme celles de l'ICAT et les difficultés de financement.

On rencontre aussi de moins en moins de souplesse en terme de gestion administrative des dossiers avec la quasi-suppression des dérogations (arrêtés de subvention) qui nous amène à procéder à l'étalement des programmes prévus initialement.

### La section de fonctionnement :

Le syndicat s'est donné les moyens d'assurer les actions qu'on lui a assignées dans le cadre de ses objectifs à savoir le Plan Vidourle, l'entretien et la valorisation environnementale sur l'ensemble du bassin versant.

Or, aujourd'hui, la conjoncture actuelle débouche sur une diminution de notre budget sollicité officiellement par le Conseil Général du Gard et entraînant par parallélisme des formes une réduction similaire du Conseil Général de l'Hérault.

Dès lors, l'inquiétude apparue l'année dernière se renforce, la diminution des moyens financiers entraînant obligatoirement une diminution des moyens techniques mis à la disposition des agents et le report des opérations.

En ce qui concerne cette section, on observe une réduction d'environ 50 000 € par rapport à l'exercice 2009.

De surcroît, la proposition de DOB afin d'assurer l'équilibre du budget primitif reprend pour 42 000 € l'excédent antérieur.

Il apparaît, par conséquent, inévitable pour les années futures de trouver d'autres sources de financement à l'instar de la redevance pour services rendus.

En outre, dans le double but d'assurer la parité entre les membres prévus dans les statuts ainsi que pour répondre le plus efficacement possible aux demandes des maires, il est proposé une augmentation de 0,20 € par habitant.

On assiste peu à peu à un rôle accru des communes car les opérations effectuées sur leur territoire (enlèvement des embâcles, entretien des berges par l'équipe verte, études hydrauliques, contrat rivière) conditionnent la sécurité des populations dont le Maire est garant dans le cadre des responsabilités qui lui incombent au regard de la sécurité publique.

Par ailleurs, sur le moyen terme la perte possible de subventions relatives au personnel plan Vidourle risque d'accentuer encore les difficultés rencontrées.

**Sur le chapitre 011 (charges à caractère général) on remarque une économie notable de l'ordre de 68 000 €.**

Evidemment, les marges de manœuvre seront désormais plus faibles, toutes les lignes ont fait l'objet d'économie comme par exemple et de façon sensible la diffusion d'informations auprès de la population.

#### **La section d'investissement :**

Evidemment cette section diffère de celle de fonctionnement car le caractère des dépenses est ponctuel.

Cependant, il convient de préciser que le rythme des investissements prévu sera manifestement ralenti bien que le SIAV soit opérationnel pour entreprendre les infrastructures puisqu'il est impossible de lancer les marchés sans au préalable être en possession des arrêtés définitifs de subvention.

Pour mémoire la construction de la digue sécurité de 1<sup>er</sup> rang de Marsillargues, dite I.S.P, avait été prévue pour 2010 et ne pourra être engagée certainement qu'en 2011

Cependant autour de 6 300 000 € de dépenses sont inscrites en 2010 avec notamment les zones de surverse de Gallargues le Montueux dans un triple but de confortement des digues existantes, de l'élargissement du lit mineur et de la maîtrise de l'acheminement des eaux vers des zones sans enjeu en cas de débordement. Des aides importantes sont octroyées pour ces travaux de l'ordre de 90 %.

Il est à noter qu'un report de 90 000 € sera réalisé dans l'année 2010. Il s'agit de travaux budgétisés en 2008 pour un montant de 465 000 € d'où une économie conséquente de 370 000 €, ces travaux concernent la restauration des affluents sur la haute et moyenne vallée. La lutte contre la renouée du Japon et les travaux relatifs à la continuité écologique constituent des opérations nouvelles pour 2010.

On observe aussi que les financements des fiches actions relatives au contrat rivière, par exemple l'aménagement des seuils de Marsillargues à Sommières dans le but de faciliter la remontée des grands migrateurs, aloses et anguilles, atteignent 90% avec la participation de l'Agence de l'eau et des fédérations de pêche.

L'autofinancement hors taxes est assuré essentiellement par les départements et désormais le SIAV fait l'avance de la TVA ce qui engendre des frais financiers en fonctionnement.

En ce qui concerne le FCTVA, une convention a été signée en 2009 avec le Préfet du Gard dans le cadre du plan de relance.

Cette convention stipulait que la TVA relative aux dépenses d'équipement serait versée dès 2010 à la condition expresse que les mandats émis en cours d'exercice dépassent la moyenne des sommes payées de 2004 à 2007 soit 2 000 000 €.

Cet engagement ayant été tenu par le SIAV, la perception du FCTVA sera donc effective pour un montant estimé à un peu moins d'un million d'euros.

Il est évidemment souhaitable que cette section connaisse un rythme soutenu mais si le SIAV est prêt pour engager la réalisation des infrastructures, en revanche, les attributions des arrêtés définitifs de subvention qui conditionnent les travaux font l'objet de règles d'établissement plus restrictives ce qui tend à différer les projets dans le temps.

**Le comité syndical acte à l'unanimité les orientations budgétaires exposées dans ce D.O.B.**

## DELIBERATION N°2010/01/02

Objet : Création et modification de plan de financement

### I - Création de plan de financement :

- Renouée du Japon : 50 000 € HT (dont 6 500 € HT pour les études)

Agence de l'eau	30,00 %	15 000 €
Région	20,00 %	10 000 €
<b>Sous total</b>	<b>50,00 %</b>	<b>25 000 €</b>
<b>Autofinancement SIAV</b>	<b>50,00 %</b>	<b>25 000 €</b>
CG34	16,66 %	8 330 €
CG30	6,66 %	3 330 €
SMD	10,00 %	5 000 €
Communes	16,68 %	8 340 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 000 €</b>

- Continuité écologique : 65 000 € HT

(possibilité de déplacement de la faune aquatique notamment par le franchissement des seuils)

Agence de l'eau	80,00 %	52 000,00 €
Fédération pêche 30	5,00 %	3 250,00 €
Fédération pêche 34	5,00 %	3 250,00 €
<b>Sous total</b>	<b>90,00 %</b>	<b>58 500,00 €</b>
<b>Autofinancement SIAV</b>	<b>10,00 %</b>	<b>6 500,00 €</b>
CG34	3,33 %	2 164,50 €
CG30	3,33 %	2 164,50 €
Communes	3,34 %	2 171,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>65 000,00 €</b>

- Réhabilitation seuil Runel à Salinelles : 193 460 € HT

- travaux :	161 460 €
- étude :	18 000 €
- notaire et publications :	10 000 €
- pêche électrique de sauvetage :	4 000 €

**Autofinancement SIAV : 100%**

<b>CG34</b>	<b>40%</b>	<b>77 384 €</b>
<b>CG30</b>	<b>40%</b>	<b>77 384 €</b>
CG30	8%	15 477 €
SMD	32%	61 907 €
<b>CCPS</b>	<b>20%</b>	<b>38 692 €</b>
CCPS	4%	7 738 €
SMD	16%	30 954 €

**- Etudes ressuyage plaine Lunel et Marsillargues : 350 000 € HT**

	Assiette éligible HT	Montant subvention HT	Demande subvention FEDER HT	
Europe	350 000.00	175 000 (50%)	175 000.00	50.00%
Région	210 000.00	42 000 (20%)	42 000.00	12.00%
Autofinancement			133 000.00	38.00%
<b>Total</b>			<b>350 000.00</b>	<b>100%</b>

**- Surveillance, entretien et travaux des digues : 80 000 €**

<b>CG34</b>	<b>33,33 %</b>
<b>CG30</b>	<b>33,33%</b>
CG30	6,67%
SMD	26,66%
<b>Communes 34 (non adhérentes)</b>	<b>15,37%</b>
<b>Communes 30 (adhérentes)</b>	<b>17,97%</b>
Communes 30	3,59%
SMD	14,38%

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de valider ces plans de financement.**

**DELIBERATION N°2010/01/03****Objet : Demande de financement des personnels**

Par courrier du 9 juin 2009 et 16 octobre 2009, les services de l'Etat nous informaient des précisions particulières à respecter en ce qui concerne les demandes de financement pour tous les projets confondus.

Désormais, les règles d'attributions deviennent plus restrictives et toutes demandes de dérogations permettant le commencement d'exécution de travaux ainsi que de toutes les actions et projets divers ne seront recevables qu'à la condition qu'un dossier ait été préalablement déposé et soit déclaré complet.

Par ailleurs, toute demande de dérogation éventuelle devra expliciter le caractère d'urgence du projet.

Dans ce but, il est proposé au comité syndical de s'exprimer favorablement dès à présent concernant les demandes de subventions relatives au financement des personnels pour 2011.

Afin de respecter le parallélisme des formes et d'éviter tout oubli qui serait manifestement préjudiciable au syndicat, la délibération sollicitera pour ce dossier tous les financeurs, à savoir ; la DIREN, le FEDER, l'Agence de l'Eau et le SMD.

### **A) Demande de subvention – Personnel Plan Vidourle**

Dans le cadre du Plan Vidourle, seuls les postes concernant les personnels techniques perçoivent une aide financière de la part de l'Etat.

Le montant subventionnable s'applique sur le traitement des agents, charges comprises et sur les dépenses de fonctionnement inhérentes (transports, véhicules, etc).

Le montant de l'aide est plafonné à 40%.

Le pôle technique du Plan Vidourle est composé de plusieurs agents à savoir ;

- un poste d'ingénieur principal, chef de projet
- un poste de chargé de mission à la prévention des inondations
- un poste d'ingénieur
- un poste de technicien supérieur, chargé du suivi des travaux

Le plan Vidourle se poursuit et la majorité des projets prévus a été déposée aux financeurs ; le syndicat se trouve maintenant pleinement dans une étape de réalisation tout en continuant l'élaboration des documents nécessaires à la réalisation des infrastructures futures à moyen terme.

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide d'autoriser le Président à solliciter les aides relatives à ces postes pour l'année 2011.**

### **B) Demande de subvention – Agence de l'eau**

Le personnel technique du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle assure au travers de ses missions l'entretien du bassin versant du Vidourle ainsi que l'élaboration et le suivi des dossiers et travaux réalisés.

Cette démarche est particulièrement importante pour poursuivre l'entretien du fleuve avec en corollaire tous les effets bénéfiques que cela comporte en terme environnemental avec la protection de la faune et de la flore, la lutte contre les plantes envahissantes comme la renouée du japon dont les zones auraient tendance à s'accroître sans l'intervention du syndicat.

Par ailleurs, l'entretien des berges et du ségonnal permet aussi un meilleur écoulement des eaux et tous ces projets se déroulent dans le plus grand respect du cadre défini par la directive Natura 2000. Le Syndicat va développer ces actions dans le cadre du contrat de rivière.

Dès lors, une aide au fonctionnement du Syndicat est attribuée par différents partenaires financiers en particulier l'agence de l'eau.

La convention en cours qui portait sur deux exercices comptables à savoir 2008 et 2009 arrive à terme et il convient de demander son renouvellement.

Le Syndicat sollicite pour l'exercice 2010 et suivants la poursuite de ces aides prévues dans le cadre de nouvelles conventions à établir et relatives aux personnels suivants ; à savoir :

- l'équipe verte : 7 postes + 1 coordinateur de travaux
- un poste d'ingénieur, chargé de mission du contrat de rivière
- un poste de technicien supérieur, chargé du suivi des travaux
- le pôle administratif bénéficie également d'une aide de 20% sur un de ses agents.

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide d'autoriser le Président à solliciter les aides relatives à ces postes à partir de 2011 et pour une durée qui sera stipulée dans la nouvelle convention**

**C) Objet : Demande d'aide au SMD.**

Les actions menées par le Syndicat du Vidourle rentrent parfaitement dans le cadre du plan d'actions défini par le SMD qui à ce titre apporte une aide financière.

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle exerce sa compétence sur l'ensemble du bassin versant du Vidourle au travers de deux types d'intervention :

- o Un pôle sécuritaire dans le cadre notamment du Plan Vidourle qui a pour mission principale la protection des personnes et des biens.
- o Un pôle à caractère plus environnemental où la protection de la faune et de la flore prend toute son importance avec des interventions dans le cadre de la directive Natura 2000.

Pour effectuer tous ces projets les personnes suivantes sont mobilisées :

- L'équipe verte : 7 postes + 1 coordinateur de travaux
- un poste d'ingénieur, chargé de mission du contrat de rivière
- un poste de technicien supérieur, chargé du suivi des travaux
- un poste d'ingénieur de projet Plan Vidourle
- un poste de chargé de mission Plan Vidourle

L'aide du SMD porte effectivement sur les postes mais également sur toutes les charges de fonctionnement engendrées pour les missions effectuées.

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de solliciter les aides du SMD pour l'année 2011.**

**DELIBERATION N°2010/01/04**

**Objet : Tableau des effectifs**

**Personnel titulaire**

Cadre	cadre emploi	Nombre de postes	
		Pourvus	A pourvoir
A+	Directeur territorial		1
A+	Directeur général des services détaché sur emploi fonctionnel	1	
A	Ingénieur territorial principal	1	
A	Attaché territorial	1	
A	Ingénieur territorial	1	
B	Technicien supérieur territorial	1	
B	Rédacteur		1
C	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	2	1 mi-temps
C	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	2	
C	Mise à disposition Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	
C	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	5	
C	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	2	
C	Agent de maîtrise	1	

## Personnel non titulaire

Cadre	Ancien cadre emploi	Nouveau cadre emploi	Nombre de postes	
			Pourvus	A pourvoir
A	Ingénieur	Chargée de la prévention contre les inondations	1	

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de valider les modifications suivantes, à savoir :**

- annulation de la mise à disposition du Directeur territorial, cadre A+
- annulation du poste de technicien supérieur territorial chef, cadre B

## DELIBERATION N°2010/01/05

### Objet : Convention villes de Lunel et Marsillargues

Dans le cadre des travaux relatifs à l'exécution du Plan Vidourle, les modalités de financement sont de manière générale les suivantes :

- Etat : 40%
- Région : 20%
- Autofinancement : 40%

Les sommes à engager pour de tels projets étant particulièrement lourdes et dans le but d'accélérer la réalisation de ce type d'infrastructures destinées à augmenter le seuil de protection des personnes et des biens, les départements ont envisagé d'apporter une aide maximale car ce type de projet est très lourd à porter par les seules communes.

Dans le cas contraire, cela aurait manifestement engendré des retards préjudiciables pour les populations concernées dans ce secteur.

Concernant ce type de travaux les statuts prévoient une parité financière entre les départements du Gard et de l'Hérault.

Cependant, par le truchement du Syndicat Mixte Départemental du Gard qui mutualise les participations des communes gardoises, les communes de la basse vallée qui sont adhérentes à cet établissement apportent indirectement leur contribution.

Dès lors, dans le but d'assurer une similitude financière, il est demandé par le Département de l'Hérault que le syndicat appelle auprès des communes concernées de la basse vallée héraultaise une participation analogue à celles du Gard.

Pour l'année 2010, cette participation s'élèvera à 0,30% (identique à 2009) du montant de la base nette du foncier bâti conformément au taux défini sur cet exercice comptable par le Syndicat Mixte Départemental du Gard.

Les travaux concernés sont ceux de la consolidation de la zone de surverse de la commune de Gallargues le Montueux qui auront lieu en 2010.

Les communes héraultaises auxquelles cette participation est appliquée cette année sont Lunel et Marsillargues.

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de valider la convention des villes de Lunel et Marsillargues.**

**Objet : Mise en place d'un serveur cartographique en vue de l'exploitation des données cadastrales**

La mise en place du Système d'Information Géographique fait apparaître des difficultés techniques informatiques (à la fois matérielle et logicielle) pour ce qui concerne l'exploitation des données cadastrales (liées entre les plans cadastraux et la matrice cadastrale c'est à dire les informations des propriétaires) :

Deux solutions existent :

- le traitement des données cadastrales en interne ce qui suppose des délais de traitement longs, l'acquisition de logiciels dédiés à cette tâche, du matériel informatique capable de gérer un nombre important de données...
- la mise en place d'un serveur cartographique dont la vocation principale serait l'exploitation et la consultation des données cadastrales

**La deuxième solution apparaît comme la plus techniquement et économiquement avantageuse.**

**En effet, la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle (CCRVV) administre depuis trois ans un serveur cartographique de type web et possède une solide expérience sur le déploiement de cette solution sur son territoire d'intervention. C'est pourquoi le SIAV pourrait se rapprocher de cette structure et signer une convention de partenariat (voir document joint).**

**Le but de cette convention de partenariat serait le déploiement et la maintenance d'un serveur cartographique équivalent pour le compte du SIAV par le service SIG de la CCRVV.**

**Cette application Internet est disponible en accès libre et gratuit à tous les acteurs du territoire : services de l'Etat, Communautés de Communes, communes, associations, grand public, chaque utilisateur bénéficiant d'un accès sécurisé, protégé par un nom d'utilisateur et un mot de passe. Ainsi, tout le monde n'a pas accès à toutes les informations, afin de protéger le caractère confidentiel de certaines données. Par exemple, le SIAV n'aurait accès qu'aux données cadastrales des communes qui composent son bassin versant ; le grand public n'a pas accès aux données propriétaires du cadastre, mais seulement à la délimitation parcellaire.**

**Pour l'avoir testé, notamment pour les enquêtes parcellaires concernant les travaux sur les digues ainsi que pour la recherche d'information sur les POS des communes, cet outil est extrêmement intéressant et hautement convaincant. En effet, il permettrait au SIAV de rechercher et obtenir rapidement des informations parcellaires pour les travaux sur les digues tout comme pour les travaux d'entretien forestier chez les propriétaires privés.**

Ainsi, dans le cadre du redéploiement actuel du site Internet et du SIG, cet outil pourrait être à la fois :

- un outil de travail complémentaire au SIG
- un vecteur de communication auprès du grand public

La mise en place de cet outil demande en interne un travail de recherche des données. Le SIAV dispose déjà d'un certain nombre de données qu'il fournira à la CCRVV pour la mise en place du serveur :

- Cadastre numérique (partie gardoise du bassin versant)
- Scan IGN
- Orthophotoplan
- Zones inondables
- Repères de crues.....

En revanche, il ne dispose pas encore des fichiers contenant les données propriétaires (dit fichiers MAJIC III). Afin de les obtenir à titre gracieux et/ou onéreux, le SIAV va donc se rapprocher :

- du Conseil Général du Gard avec lequel il a déjà signé une convention de mise à disposition de données. Le CG30, s'étant engagé dans une démarche de mutualisation de données numériques, met en effet à disposition à titre gracieux de ses partenaires ce type de données ;
- du Conseil Général de l'Hérault : bien que le CG 34 ne soit pas engagé dans la même démarche de mutualisation que le CG 30, le SIAV est en contact avec le service SIG afin de bénéficier d'une éventuelle mise à disposition du plan cadastral informatisé pour les communes héraultaises ;

- de la Direction Générale des Impôts (de l'Hérault), propriétaire du cadastre, pour l'acquisition (à titre onéreux) des données propriétaires sur les communes héraultaises.

En ce qui concerne le coût financier de la mise en place du serveur, le nombre de jours forfaitaire de mobilisation du responsable SIG de la CCRVV est estimé entre 5 et 10 jours (à définir plus précisément avec la CCRVV lors de la signature de la convention).

L'indemnisation de la Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle pour cette prestation forfaitaire est donc comprise entre 1750 et 3500 euros (350€/j). Seules les prestations effectuées font l'objet d'un paiement. La possibilité d'une mobilisation supplémentaire du responsable peut être sollicitée par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle, en ce cas il est prévu qu'elle soit accordée dans la limite de 5 jours supplémentaires (350€ par jour) après entente entre les deux parties sur la nature des prestations supplémentaires et leur durée.

Le serveur sera administré à distance depuis le siège de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle.

### **En résumé**

Dans le cadre de ces missions (travaux sur les digues dans le cadre du Plan Vidourle et entretien forestier), le SIAV a besoin de pouvoir disposer facilement et rapidement de données cadastrales en terme d'informations sur les propriétaires et localisation des parcelles.

La réflexion menée par le SIAV sur les moyens d'exploitation de ces données fait apparaître la nécessité de mise en place d'un serveur cartographique dédiée à cette fonction comme la solution la mieux adaptée techniquement et économiquement. La Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, expérimentée dans ce domaine, peut aider le SIAV à mettre en place ce serveur par le biais d'une convention, à titre onéreux (entre 1750 et 3500 euros).

Pour ce faire, le SIAV se chargerait de l'acquisition des données cadastrales auprès des services concernés (CG30, CG34 et DGI).

En contrepartie, la CCRVV se chargerait, par traitement informatique automatique, de rendre les informations cadastrales facilement et rapidement exploitables pour le SIAV.

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de :**

- **confirmer cette opération dans sa globalité**
- **autoriser le SIAV à entreprendre les démarches auprès des services SIG des CG et de la DGI pour l'obtention des données cadastrales;**
- **autoriser le Président à faire une demande d'autorisation d'utilisation de ces données auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL);**
- **de prospecter auprès des collectivités adhérentes au SIAV pour la mise à disposition de données numériques complémentaires ;**
- **autoriser le Président à la convention partenariat pour l'installation et la maintenance d'un serveur cartographique entre la CCRVV et le SIAV.**

## **DELIBERATION N°2010/01/07**

**Objet : Etude hydraulique sur le bassin versant du Brestalou**

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a présenté un dossier pour une demande de subvention en vue de réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du Brestalou.

Le cahier des charges de cette étude prévoit la réalisation d'une cartographie hydraulique de la zone inondable et un zonage des risques à l'échelle communale intégrant le risque inondation par débordement et le risque pluvial dès lors qu'il est identifiable.

Le comité de programmation des financements par l'intermédiaire des services de la DDAF du Gard a sollicité le SIAV par courrier du 15 décembre 2009 afin qu'une co-maîtrise d'ouvrage soit étudiée et que tout au moins la participation des communes soit explicite.

Le service de la DDAF souhaite que les conclusions de cette étude soient rendues à l'échelle communale et que les conclusions soient intégrées dans le PLU de chaque commune.

Compte tenu de ces éléments, il nous est demandé de revoir à la hausse le montant de la prestation initiale.

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide sur la base d'un nouveau cahier des charges :**

- de programmer une étude hydraulique sur le bassin versant du Brestalou dont les conclusions pourront servir lors de l'élaboration des PLU
- de solliciter un financement à 90% (Etat plan Barnier / Feder) de cette étude réévaluée à 120 000 € HT
- de passer une convention avec les communes concernées par ce projet
- de solliciter à travers un courrier et la dite convention les communes pour qu'elles récupèrent les conclusions de cette étude et les intègrent dans leur PLU.
- de lancer une consultation sous la forme d'appel d'offre ouvert après obtention des arrêtés attributifs des aides.

## DELIBERATION N°2010/01/08

### **Objet : Révision du périmètre du Sage Camargue Gardoise**

Les services de la DDAF du Gard nous ont saisis par courrier du 16 décembre 2009 pour la révision du périmètre du Sage Camargue Gardoise.

La commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Camargue gardoise a examiné le projet de révision du périmètre du SAGE.

Monsieur le Préfet du Gard a été saisi par le Président de la clé pour extension du périmètre.

La révision de ce périmètre est un préalable à la révision du SAGE Petite Camargue qui est en vigueur depuis 2001 et doit être mis en conformité avec le nouveau SDAGE Rhône Méditerranée et Corse en application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2009.

En dehors du volet réglementaire, les principaux éléments motivant l'extension du périmètre sont les suivants :

- meilleure prise en compte du fonctionnement hydrologique de la Camargue Gardoise
- mise en adéquation du territoire du SAGE et de l'enjeu de gestion du risque inondation sur le territoire (inondations du Rhône via la plaine de Beaucaire – Fourques – Bellegarde / couloir de St Gilles)
- meilleure intégration du canal du Rhône à Sète qui alimente les marais et les met en relation avec le Rhône, le petit Rhône, le Vistre, le Vidourle et la mer (volet qualité)
- meilleure prise en compte du canal du Rhône à Sète, vecteur de tourisme fluvial depuis le Rhône jusqu'aux portes du Vidourle et au Grau du Roi (conflit d'usage / impact sur les milieux)
- intégration complémentaire des zones humides remarquables identifiées à l'échelle du SDAGE (plaine de Beaucaire – Fourques – Bellegarde/couloir de St Gilles)

Cette révision entraînera également la révision de la composition de la CLE qui pilotera la révision puis la mise en œuvre du SAGE. A travers ses membres, elle doit en effet être représentative des acteurs du territoire du SAGE.

Le SIAV sera représenté dans la clé au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (25 membres) au côté des collèges des administrations (7 membres) et usagers (16 membres).

**Le comité syndical délibère à l'unanimité et décide d'émettre un avis favorable pour la révision du périmètre du SAGE petite Camargue.**

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président,**

**Claude BARRAL.**



**Syndicat Interdépartemental  
d'Aménagement du Vidourle**

Etablissement Public Territorial de Bassin

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL  
du 18 février 2010 à Villetelle**

9h40, **Monsieur Jean-Pierre NAVAS (maire de Villetelle)** adresse à l'assemblée la bienvenue sur sa commune.

**Mr AMAR (Directeur Général des Services du SIAV)** fait l'appel.

**Mr BARRAL (Président du SIAV)** annonce l'ordre du jour.

### **RAPPORTS**

**Mr BARRAL (Président du SIAV)** présente le rapport 1 « DOB ».

Suite à la présentation du rapport concernant le DOB, les élus prennent la parole.

**Mr LOMBARD (délégué Aimargues)** espère qu'en 2011, les travaux concernant les digues de premier rang seront terminés afin que les populations soient protégées.

**Mr POURREAU (Maire de Gallargues-Le-Montueux)** précise que les digues de premier rang ne protègent pas les cités qui sont toujours vulnérables et que celles-ci seront protégées par les digues de second rang. Les travaux de durcissement consolident les digues de premier rang mais ne jouent plus de rôle quand le Vidourle sort de son lit et passe au-dessus des digues. Il ajoute que les 2 rapports de l'ICAT ont validé les aménagements, que rien a été fait à ce jour et que ce n'est pas la réalisation de 5 bassins de rétention qui permettront de réduire le risque inondation mais la réalisation de 20 bassins. Enfin, il rappelle que nous sommes à deux ans de 2012 et qu'une crue décennale peut se produire.

**Mr DANIEL (Sommières)** intervient suite propos de Mr POURREAU et précise qu'une crue décennale n'est pas une crue qui se produit tous les dix ans mais une crue qui peut se produire 10 fois dans l'année. A Sommières, ils attendent beaucoup des retenues collinaires.

**Mr POURREAU (Maire de Gallargues Le Montueux)** s'adresse au Président et lui précise que la SIAV a fait publier dans la presse il y a 6 ans un planning prévisionnel signé par le Président et que rien n'a avancé depuis.

**Mr BARRAL (Président SIAV)** ne manque pas de lui rappeler qu'il ne vient plus aux Comités syndicaux depuis un certain temps...et que le SIAV avance selon l'échéance budgétaire. Concernant les bassins de rétention, il ajoute que le SIAV espère commencer les travaux sur la Garonnette fin 2010.

**Mr AMAR** précise que 10 millions d'euros de travaux ont été réalisés ces 15 derniers mois.

**Mr LAPIERRE (Directeur adjoint SIAV)** précise 2 points sur les travaux :

- point technique sur les digues de premier rang : les travaux faits sur les digues de premier rang évitent les brèches ;
- point administratif : les services de l'Etat ont demandé au SIAV de dissocier les dossiers des digues de surverses et de second rang. L'ensemble des dossiers a été déposé à la DDAF. Il faut donc attendre que l'Etat instruisse les dossiers pour la mise à l'enquête publique que l'on espère avant l'été.

**Mr BARRAL** ajoute que l'Etat à la compétence de la police de l'eau. Actuellement, ils restructurent leurs services d'où le retard dans l'instruction des dossiers.

**Mr JONGET (Maire de Quissac)** : « Tout le monde est concerné par les questions budgétaires. Ce débat est donc dépassé. Il faut que la solidarité se ranime. L'action doit être commune. Il faut conserver cet état d'esprit et le pérenniser ». Il ajoute qu'il a « accueilli avec soulagement le relèvement du taux de participation des communes. La sécurité des biens et des personnes est importante. Soyons unis avec les techniciens du SIAV et avançons. Il faut accepter les risques. D'où mon appel à tous, à la solidarité pour la réalisation des travaux ».

**Mr BARRAL** : « Les inquiétudes sont limitées. Les délibérations sont votées à 98% à l'unanimité. Tout le monde pense à son clôcher, ce qui est normal mais il faut jouer collectif malgré les difficultés budgétaires ».

Le DOB est acté.

**Mr AMAR** présente les rapports 2 « Plan de financement », 3 « Demande de financement personnel » et 4 « Tableau des effectifs ». Les rapports sont adoptés à l'unanimité.

Suite au rapport 4, **Mr BARRAL** ajoute que « le SIAV dispose d'une équipe restreinte et exemplaire ; il précise que l'ICAT a été impressionné par le travail accompli et que l'ICAT a souligné qu'il fallait la muscler ».

**Mr AMAR** présente le rapport 5 « Convention Lunel et Marsillargues ». Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Melle ADOUL (Chargée Prévention Inondation SIAV)** présente le rapport 6 « Mise en place d'un serveur cartographique ». Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Mr ROUVIERE (Responsable Services Techniques SIAV)** présente les rapports 7 « Etude hydraulique sur le bassin versant du Brestalou » et 8 « Révision du périmètre SAGE Camargue Gardoise ». Les rapports sont adoptés à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

**Mr BARRAL** annonce que compte tenu des élections régionales le journal du Vidourle sera distribué au lendemain des élections.

Tout comme les digues de premier rang portent le nom de Pitot (ingénieur qui les a conçues), **Mr BARRAL** propose sur une demande qui lui a été adressée par Mr AMAR de donner le nom de Dartau aux digues de second rang en hommage à Bernard DARTAU. Mr BARRAL rappelle l'engagement de Bernard DARTAU pour le Vidourle. Il était la mémoire technique et historique du SIAV et du Vidourle. Outre les qualités professionnelles, il souligne également les qualités humaines de Bernard DARTAU qui a fait preuve d'une grande dignité et élégance dans toutes les circonstances.

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée.

## FICHES INFORMATION

**Melle ADOUL (Chargée Prévention Inondation SIAV)** présente les résultats de l'enquête sociologique sur la perception du risque inondation et invite les élus à se rendre sur les sites internet de l'ORIG du CG30 et du SIAV pour consulter les résultats complets de l'enquête.

La séance est levée à 11h.